

Séance du 21 janvier 2020 - Conseil d'établissement de l'école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve – 2019-2020

Compte rendu Réunion du conseil d'établissement de l'école Chomedey de Maisonneuve

Mardi 21 janvier 2020	18h30	Local I. Racicot
-----------------------	-------	------------------

Type de réunion	Conseil d'établissement
Président(e) d'assemblée	Alexandre Grégoire-Rousseau
Secrétaire	Alexandre Grégoire-Rousseau
Participants	Catherine Robert Amélie Rodrigue Melissa Ann Murphy Domey Karianne Goudreault Isabelle Racicot Emmanuelle Christophe Geneviève Béliveau Stéphanie Gaudet Chantal Barrette Josie Bédard Fernando Madrigal Gabrielle Chamberland Karine Paquette Guillaume Roussel Karoline Morin
Absent	
	Il y a quorum.

1. Mot de la direction

La direction mentionne qu'il y aura probablement beaucoup de discussions à prévoir dans les réunions à venir sur la planification de l'année suivante (année 20-21).

2. Élection du président(e) du CÉ

Le CÉ discute du poste de président du CÉ.

Séance du 21 janvier 2020 - Conseil d'établissement de l'école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve – 2019-2020

Après consultations, il est décidé de nommer de façon permanente pour l'année en cours Alexandre Grégoire-Rousseau au poste de président d'assemblée du CÉ. La directrice se propose pour effectuer la majeure partie de l'animation lors des réunions du CÉ, afin qu'Alexandre Grégoire-Rousseau puisse continuer de prendre de notes pour la rédaction des PVs. Tous sont en accord avec cette approche.

Il est proposé Catherine Robert par et secondé par Josie Bédard de nommer de manière permanente Alexandre Grégoire-Rousseau au poste de président du CÉ pour le mandat actuel.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption de l'ordre du jour

La direction fait la lecture de l'ordre du jour.

L'adoption de l'ordre du jour du 21 janvier 2020, tel que rédigé, est proposée par Chantale Barette et secondé par Catherine Robert.

Adopté à l'unanimité.

4. Adoption et suivi du procès-verbal de la rencontre du 10 décembre

Le CÉ révisé une dernière fois le PV de la réunion du 10 décembre dernier.

Il est proposé par Geneviève Béliveau et secondé par Chantale Barette d'adopter le PV du 10 décembre.

Adopté à l'unanimité.

5. Période réservée aux membres du public

Aucuns représentants du publiques est présent à la réunion.

6. Période réservée aux membres de la communauté

Je passe-partout: En janvier les activités robotiques ont repris ainsi que le projet de club de lecture (pour soutenir les activités de lecture auprès des jeunes). Il y a également une activité de passage du primaire vers secondaire qui est effectuée en créant des jumelages entre les élèves secondaires avec des élèves primaires (qui seront futures élèves à Chomedey de Maisonneuve).

Carrefour: On effectue la promotion des activités de la session d'hivers; il y a également des activités prévu un samedi.

7. Période réservée aux membres du conseil des élèves

proposition pour la Saint-Valentin

Activités prévues par le conseil étudiant pour la Saint-Valentin (qui aura lieu le jeudi 13 février pour l'école) (durant le midi):

- Journée en civile
- Karaoké de chanson d'amour
- Jeux d'association des couples se stars connues

Séance du 21 janvier 2020 - Conseil d'établissement de l'école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve – 2019-2020

- Courrier du cœur et distribution de fleurs (payé par les élèves)
- Prix varier (cout total prévu de \$40)

Préparation de la semaine de saines habitudes de vie (qui aura lieu 23-26 mars)

8. Période réservée à la présidence

Rien à ajouter.

9. Budget / Résolution pour les mesures dédiées

La direction fait un résumé sur les mesures dédiées: les mesures dédiées sont des fonds qui sont distribués à travers le budget et qui sont fournis par le ministère pour des applications spécifiques; exemples: fonds dédiés à la réussite scolaire, mesures pour les activités parascolaires (technicienne en loisir), mesure pour alimenter la bibliothèque, ou mesure pour sortie culturelles ou sportives.

Le total des mesures pour l'année 2019-2020 est de \$542,567.

Afin de confirmer l'utilisation de ces fonds et leur distribution à travers le budget de l'école, une résolution est nécessaire (le ministère fournis un exemple standard de cette résolution).

Le conseil d'établissement confirme la résolution suivante :

Résolution #1 du conseil d'établissement en lien avec la déclaration de la direction d'établissement de l'école Chomedey – De Maisonneuve confirmant la réception des sommes allouées pour des mesures dédiées et protégées du MEES pour l'année scolaire 2019-2020

La direction de l'école Chomedey- De Maisonneuve confirme que les ressources financières allouées par la Commission scolaire de Montréal (CSDM) dans le cadre des mesures mentionnées ci-dessous ont été transférées à l'école et que ces sommes protégées seront utilisées conformément aux fins spécifiques de ces mesures. En annexe se trouve le document produit pour le MEES et déposé au CÉ : **Attestation des montants reçus par votre établissement pour les mesures dédiées et protégées.**

Regroupement 15010 – Milieux défavorisés : 313 862,00 \$:

15014 : Fonds 3 : **89 823,00\$**

Sert à payer l'aide aux devoirs en collaboration avec l'organisme Je Passe Partout et le salaires de l'enseignant : B. Gagnon (remplacement de R. Somers, orthopédagogue) (100%)

15011 : Fonds 5 : **224 039,00\$**

Agir Autrement : Sert à payer plusieurs ajouts de service en salaire: 0.65 poste de TES, 2 jours en psychoéducation, 50% du salaire de la technicienne en loisirs, 1 poste de surveillant d'élèves et le salaire de l'intervenante de perspective jeunesse.

Regroupement 15020 – Soutien à la persévérance : 184 705,00 \$:

15025 : Fonds 6 : **121 855,00\$**

Seuil minimal de services : Sert à payer le salaire de 1,6 postes de technicienne en éducation spécialisée.

15028 : Fond 6 : **62 850,00\$**

Séance du 21 janvier 2020 - Conseil d'établissement de l'école secondaire Chomedey-de-Maisonnette – 2019-2020

Activités parascolaires au secondaire : Sert à payer 50% du salaire de la technicienne en loisirs, les organismes qui animent les activités parascolaires au sein de l'école et du matériel.

Autres mesures : 44 000,00 \$:

15013 : 7 430,00\$ Acquisition d'œuvres littéraires et d'ouvrages documentaires.

15186 : 13 851,00\$ Sorties éducatives en milieu culturel.

15230 : 22 719,00\$ École accessible et inspirante

TOTAL : 542 567,00 \$:

Veillez prendre note que ce montant ne couvre pas les mesures dédiées suivantes :

- Maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11020);
- Acquisition de matériel éducatif destiné aux enfants des classes de maternelle 4 ans à temps plein en milieu défavorisé (11024);
- Enfant scolarisé à la maison (11043 et 11053);
- Programme *Une école montréalaise pour tous* (15013);
- Projets particuliers visant la persévérance, le rattachement et la réussite scolaire prioritairement des clientèles 16 à 24 ans (15161);
- Rehaussement et maintien des compétences en littératie des populations adultes les plus vulnérables (15162);
- Intégration de l'éveil à la lecture dans les pratiques familiales (15163);
- Programme *La culture à l'école* – Volets 2, 3 4 et 5 (15182);
- Soutien en mathématique (15530).

Le conseil d'établissement de l'école Chomedey- De Maisonnette adopte la présente résolution lors du CÉ du mardi 21 janvier 2020. La signature de la direction et du président du CÉ sont alors apposées.

Proposé par Catherine Robert et secondé par Fernando Madrigal.

Adopté à l'unanimité.

10. Validation de la grille-matière 2020-2021

La direction explique le fonctionnement et l'objectif de la grille matière et des démarches qui ont été effectuées auprès des enseignants et différents intervenants de l'école pour établir les différentes propositions présentées. Le ministère impose les matières pour chaque cycle, et suggère des nombres d'heure par matière, mais le CÉ doit approuver le nombre d'heures pour chaque matière. La direction présente les différentes propositions qui ont été soumises aux enseignants, et les options retenues.

Résumé des changements proposés, des options retenues et des justifications:

- Secondaire 1-2-3 (parcours régulier):
 - Un des changements importants à travers la proposition est le retrait des cours optionnelles de sciences en secondaire 1-2-3 au profit des cours additionnels d'arts et d'éducation physique. Ce changement permettra la création de volet et de présenter ces cours additionnels comme étant des "options" reconnu par la

Séance du 21 janvier 2020 - Conseil d'établissement de l'école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve – 2019-2020

commission scolaire (étant donné qu'ils passeront aux nombres de 4 cours par 9 jours et non 2 cours par 9 jours (cycle). Cela permettra également de faire certaines économies au niveau salariales qui permettront d'engager probablement une orthopédagogue.

Il est important de noter qu'en secondaire 3, le cours de p.p.o est maintenu pour permettre aux élèves de découvrir le système scolaire québécois et ses opportunités de carrière et de formation.

- Secondaire 4 (parcours régulier):
La proposition retenue est celle du statut quo.
- Secondaire 5 (parcours régulier):
La proposition faite est celle d'augmenter de deux périodes les cours de français pour permettre un meilleur taux de réussite des élèves à l'examen du Ministère. Conséquemment, l'abolition du cours de journalisme.
- Classe CMA:
 - En CMA 1 : la proposition faite est celle du statut quo
 - En CMA 2 : la proposition faite est celle de favoriser le titulariat en permettant aux enseignants d'enseigner à 24 périodes avec le même groupe et ainsi créer des liens plus significatifs avec les élèves. Ainsi, on retire une période en éducation physique et on ajoute une période en géographie.
 - En CMA 3 : Étant donné que ces élèves en sont à leur 3^e ou 4^e année dans le cycle, nous souhaitons mettre en place un cursus scolaire pour stimuler leur intérêt et leur persévérance scolaire. Ainsi, la proposition qui est faite amène la création de volet en art et en sports, le retrait du cours d'éthique et culture religieuse, la bonification d'une période du cours d'histoire et l'ajout du cours de p.p.o. Il est à noter que le programme hybride sera aboli pour permettre la tenue de deux groupes de CMA 3 et une meilleure répartition des élèves.
 - FMS : le parcours était à la grille-matière de 2019-2020 mais faute d'inscription, le programme n'a pas été ouvert pour l'année scolaire. Nous souhaitons en faire la promotion et démarrer le programme pour l'année scolaire 2020-2021
- Classe DÉCLIC:
 - La proposition qui est faite est de diminuer le nombre de périodes allouées au français et au mathématiques pour permettre d'ajouter le cours d'histoire au cursus des élèves. Ainsi, les élèves pourraient décider de venir compléter leur DES à Chomedey. Présentement, cette option n'est pas possible puisque nous ne donnons pas la reprise du cours d'histoire sec 4 en sec 5.
- Classe Langage:

Séance du 21 janvier 2020 - Conseil d'établissement de l'école secondaire Chomedey-de-Maisonneuve – 2019-2020

- Au secteur langage, nous souhaitons favoriser la réintégration des élèves au régulier, lorsque c'est possible. Nous souhaitons donc bonifier le cours de sciences qui se donne présentement à 2 périodes pour un 4 périodes et ainsi permettre aux élèves de voir la totalité du programme de sciences. Nous souhaitons également favoriser le titulariat pour alléger la tâche des enseignants. Pour permettre ces changements, on retire une période de français et une période de mathématiques. Dans le cadre du parcours FPT, nous souhaitons diminuer le cours de sciences de 4 périodes à 2 périodes pour ajouter 2 périodes d'éducation physique et ainsi valoriser davantage les saines habitudes de vie.

Le CÉ s'engage à discuter de mesures additionnelles qui pourraient être explorées pour compenser pour la perte de l'option science en premier cycle.

Il est proposé par Gabrielle Chamberland et secondé par Mélissa Ann Murphy Domey de voter pour la proposition de la nouvelle grille matière tel que présentée, selon les options identifiées (en orange) (voir annexe)

Le vote est demandé:

Pour: 10; Contre: 0; Abstention: 4

Adopté à majorité.

11.Varia

Aucuns points à apporter.

Des demandes de sortie éducatives seront envoyées cette semaine par courriel pour approbation.

12.Prochaine rencontre.

La prochaine rencontre est fixée au 11 février.

13.Levée de l'assemblée

La levée de l'assemblée est faite à 20h13.

Proposée par Catherine Robert et secondé par Geneviève Béliveau.